

#### FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Deuxièmement, nous proposons de mettre en place un nouveau programme de formation en cours d'emploi doté de 20 millions. Il sera orienté spécialement vers les jeunes chômeurs qui ne sont pas admissibles aux programmes actuels de formation de la main-d'oeuvre.

Nous collaborerons étroitement avec l'industrie dans la mise en oeuvre de ce programme. De plus, 15 millions seront attribués à l'extension de notre programme actuel de formation de la main-d'oeuvre du Canada. Le programme de formation en cours d'emploi est conçu de façon à encourager les employeurs à se préparer pour une future expansion économique et à assurer aux stagiaires l'acquisition de compétences sérieuses qui leur permettront d'augmenter leur niveau de vie et les aideront à profiter des nouvelles occasions d'emploi.

Nous avons conçu ce programme assez souple...pour comprendre une grande diversité d'employeurs; nous aiderons à financer le programme par des stimulants fiscaux ou des paiements directs aux employeurs. Le stimulant fiscal revêtira la forme d'un amortissement au rythme de 150 p. 100 des frais réels engagés par une entreprise aux fins de programmes de formation. Aux employeurs qui trouveront que cette forme d'aide leur convient mieux, nous verserons directement une subvention d'une valeur équivalente. D'autres détails au sujet de cette aide seront annoncés plus tard. Les programmes de formation seront également confiés au ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

#### PRÊTS AUX PROVINCES

Troisièmement, nous nous proposons de créer un programme spécial de prêts doté d'un crédit de 160 millions. Ce programme nouveau et amélioré est destiné aux provinces et à leurs municipalités afin de financer d'autres projets en immobilisations générateurs d'emplois. Un programme un peu analogue, annoncé en décembre dernier, a connu beaucoup de succès. Il a permis de financer des voies de communication de première importance et des projets communautaires dans l'ensemble du Canada et de créer ainsi plusieurs milliers d'emplois. Afin de concentrer l'effort de création d'emplois dans les mois qui viennent, nous avons ajouté un important stimulant financier: les provinces et les municipalités bénéficieront d'une remise de \$3 pour chaque \$4 de frais de main-d'oeuvre engagés sur place d'ici au 31 mai 1972.

Ce stimulant couvrira une partie importante du coût total de la plupart des projets financés en vertu de ce programme. Nous allons consulter les provinces au plus tôt en vue de la mise en oeuvre immédiate de ce programme. On étudiera la manière dont le programme pourra être appliqué aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Ce programme de prêts pour des travaux en immobilisations doit prendre fin le 31 mars 1973.

#### PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Quatrièmement, le ministre des Travaux publics et d'autres ministères et organismes du gouvernement lanceront un programme fédéral de travaux à forte concentration de main-d'oeuvre et de travaux de construction. Ce programme de 80 millions couvrira une gamme étendue de travaux d'entretien et d'amélioration. Il comportera, par exemple, des modifications et des améliorations aux édifices fédéraux et aux installations destinées au transport, des projets concernant l'aménagement des forêts et des parcs, l'agrandissement et la modernisation de diverses installations fédérales. En outre, je désire annoncer qu'un montant spécial de 10 millions sera consacré cette année à des prêts destinés à la construction de bâtiments d'exposition polyvalents. L'exécution de ce programme sera confiée à mon collègue le ministre de l'Agriculture.

Là encore, le critère que nous appliquerons à ces projets visera la création d'un nombre maximal d'emplois, une mise en oeuvre rapide et la concentration dans les régions où le chômage sévit le plus gravement.

#### PRÊTS À L'HABITATION

Enfin, mon collègue, le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, accélérera l'octroi de prêts de 113 millions pour financer la construction de logements subventionnés, de maisons familiales, de résidences d'étudiants, d'usines de traitement des eaux usées et des projets de remembrement parcellaires. Ces prêts seront consentis avant la fin de l'année plutôt qu'en 1972. Mes collègues chargés des différentes parties de ce programme d'ensemble communiqueront très bientôt d'autres détails à la Chambre.

#### RÉDUCTION DE L'IMPÔT

Je propose qu'à compter du 1er juillet 1971 et jusqu'à la fin de 1972, l'impôt fédéral sur les sociétés canadiennes soit réduit de 7 p. 100. Le coût total de cette réduction sera supporté par le Gouvernement fédéral. Ce changement, en s'ajoutant à la suppression de la surtaxe de 3 p. 100, porte à 10 p. 100 la réduction réelle des impôts sur les sociétés depuis le 1er juillet dernier.

A mon avis, c'est l'aide apportée au secteur privé en vue de lui permettre de créer plus d'emplois qui constitue, dans les circonstances actuelles, la façon la plus efficace de rendre service à tous les Canadiens. J'ai déclaré que le rythme des dépenses de consommation est favorable. Néanmoins, le Gouvernement estime qu'il doit faire tout son possible pour ranimer l'économie et provoquer une demande accrue de biens et de services. Je rappelle à la Chambre que les dépenses des particuliers équivalent aux deux tiers du revenu national et sont par conséquent le fondement de toute notre économie. C'est